

# ÉQUIVALENCE DES LABELS DES PRODUITS DE NETTOYAGE EN VUE D'UNE ÉVALUATION POUR LES MARCHÉS PUBLICS GENEVOIS

Rapport rédigé par l'Association Ecoparc sur mandat du Service cantonal du développement durable (SCDD) du canton de Genève, Décembre 2020

## Table des matières

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>2</b>
<b>MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>2</b>
<b>MATRICE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>2</b>
CERTIFICATION .....	3
CHAMP D'APPLICATION.....	3
COMPOSANTS .....	3
NOTATION DES CRITÈRES.....	4
<b>LABELS ANALYSÉS .....</b>	<b>4</b>
CRITÈRES DE LA CIEM .....	4
LABEL NORDIC SWAN ECOLABEL .....	5
LABEL DER BLAUE ENGEL .....	5
LABEL ÉCOLOGIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE (UE).....	6
LABEL DAS ÖSTERREICHISCHE UMWELTZEICHEN.....	6
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>

## Contexte

La Centrale commune d'achats (CCA) du canton de Genève va lancer un appel d'offre sur les différents produits de nettoyage. Lors du dernier appel d'offre, les produits n'étant pas sur la liste de la CIEM qui n'étaient pas sur la liste de la Communauté d'intérêt écologie et marché Suisse<sup>1</sup> (CIEM) mais avec un label différent ont été sous-évalués.

Il a été demandé de faire une évaluation des principaux labels existants pour les produits de nettoyage :

- critères de la CIEM
- Label Nordic Swan Ecolabel
- Label Der Blaue Engel
- Label écologique de l'Union européenne (UE)
- Label Das Österreichische Umweltzeichen).

L'objectif étant de définir une méthodologie d'évaluation et de créer un barème dans l'optique de pouvoir hiérarchiser les différents labels.

## Méthodologie

Afin de d'identifier les enjeux de durabilité des produits de nettoyages, l'Association Ecoparc a utilisé la [Matrice de pertinence – Rapport méthodologique](#) rédigé par Quantis sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement comme base de réflexion.

L'analyse a été complété par le travail fait précédemment pour l'État de Vaud (bureau de la durabilité) lors de développement de la méthodologie du comparatif des différentes certifications RSE/ DD en vue de l'accès aux marchés publics vaudois (basé sur l'ISO 26'000).

Enfin, les critères déjà pris en compte dans les différentes certifications ont été consolidés avec les précédentes analyses.

Dans un souci de regroupement des ressources et afin d'éviter les doublons, le site Internet de la CIEM – Achats durables est aujourd'hui intégré à la Boussole de la durabilité.

La Boussole de la durabilité. N'existera plus à moyen terme, et c'est la Plate-forme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) qui regroupera toutes les informations nécessaires et remplacera les structures (CIEM – Achats durables et Boussole de la durabilité).

La PAP est en cours de construction et de consolidation.

C'est pourquoi dans le contexte de cette analyse, certaines informations ont été trouvée sur la plateforme de la boussole de la durabilité et d'autres sur la PAP.

**[www.woeb.swiss](http://www.woeb.swiss)**

## Matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation est constituée de 3 catégories principales :

- **Certification** : évalue les informations générales liée au processus et à la certification elle-même.
- **Champ d'application** : présente le périmètre couvert par la certification.
- **Composants** : détaille les composants limitants ou exclus des produits labélisés.

---

<sup>1</sup> « La CIEM (Communauté d'intérêt écologie et marché Suisse) a pour objectif, en tant qu'organisation spécialisée, la promotion des achats publics durables. L'association ne poursuit aucun but commercial et n'aspire à aucun bénéfice. L'échange d'expériences entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes sur les exigences écologiques et sociales en matière d'achats publics est au centre de ses préoccupations. Outre les exigences de qualité et les aspects financiers, les critères écologiques et sociaux doivent également être considérés de façon déterminante. La CIEM assume ainsi une fonction modèle pouvant servir d'orientation aux institutions publiques et aux entreprises privées. », [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch), Octobre 2020

## Certification

**Indépendance** La certification est obtenue auprès d'un organisme indépendant et reconnu.

**Transparence de la méthodologie** Les critères sont disponibles et facilement compréhensible. Tout le processus de certification est transparent.

**Amélioration continue (PDCA)** La certification encourage l'amélioration continue.

## Champ d'application

**Produit** La certification indique clairement les composants autorisés / interdits.

**Utilisation** La certification pose des exigences vis à vis de l'usage du produit.

**Communication** La certification pose des exigences vis à vis de l'étiquetage de produit.

**Emballage** La certification pose des exigences vis à vis de l'emballage (sécurité et recyclage).

**Cycle de vie** La certification pose des exigences vis à vis de l'élimination du produit (Recyclage).

## Composants

### Approvisionnement des matières premières

La certification encourage l'approvisionnement des matières premières durables.

A noter que ce critère pourrait devenir un point de vigilance dans les années à venir : L'évolution de l'approvisionnement des différentes matières premières pourrait amener à voir la liste des exigences s'allonger. Actuellement, seul l'huile de palme et ses dérivés sont présent dans les différentes certifications mais le % de matière première renouvelable, l'huile de noix de coco, la cire d'abeille et l'huile de pépin de raisin pourrait devenir une exigence.

### Biodégradabilité des matières premières

La certification pose des exigences limitantes vis à vis des tensioactifs, substances organiques anaérobiques (P.ex en étant conforme à la norme ISO 11734:1995) et substances organiques aérobiques.

### Concentration maximum de parfum dans le produit final de produit respecte les limites imposées par les standards IFRA

<https://ifragrance.org/safe-use/introduction-enjoy-confidence>

### Le produit ne contient aucun composant listé dans "Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation" (Europe) de l'ECHA ni à la « Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) (Suisse)

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation" de l'ECHA <https://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : L'annexe 3 de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) contient la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). <https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/besonders-besorgniserregenden-stoffe-svhc.html>

Tous les composants ci-dessous faisant partie de la liste de la CIEM, se retrouvent dans les différentes exigences et sont, de ce fait, pas indiqués de manière individuelle dans la matrice.

- pas de composants pouvant libérer du formaldéhyde
- pas de composés d'ammonium quaternaires non biodégradables
- pas du tout d'acide éthylènediaminetétra-acétique (EDTA), d'acide propylènediaminetétra-acétique (PDTA) ou leurs sels
- pas de NTA (acide nitrilotriacétique)
- ni phosphonate, ni phosphate

**Le produit ne contient aucun composant / n'est pas classé avec la phrase de risques suivantes**

Soumis à une liste fermée

### Notation des critères

Tous les critères listés portent la même pondération. La classification des différents labels se fait sur le nombre de point totaux obtenus.

## Labels Analysés

### Critères de la CIEM

Les critères de la Communauté d'intérêt écologie et marché Suisse (CIEM) ont été développés en 2015 afin de promouvoir et d'accompagner les achats publics durables.

Les critères de la CIEM excédant les exigences légales sont les suivants :

Critères
Le produit n'est pas classé avec les phrases de risques suivantes: · H334/R42 ou H317/R43 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau)
Le produit ne contient aucun composant avec la phrase de risques · EUH031/R31 (au contact d'un acide, dégage un gaz toxique) (Non applicable pour l'eau de Javel)
Le produit ne contient aucun composant auquel les phrases de risques suivantes ont été attribuées: · H400/R50/53 ou H410/R51/53 (toxicité pour les organismes aquatiques) combinées avec le pictogramme «dangereux pour l'environnement» N · H410 R52, R53 ou R52/53 (nocivité pour les organismes aquatiques) (Non applicable pour les produits biocides, dans certains cas)
Le produit ne contient pas de composant avec phrase de risques H351/R40 (effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes)
Le produit ne contient pas de composants dont la concentration dépasse 0,1% en poids du produit final avec phrases de risques H334/R42 ou H317/R43 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation – peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau – peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau)
Le produit ne présente pas une concentration de parfum représentant plus de 0,5% en poids du produit final
Le produit ne contient pas de composants pouvant libérer du formaldéhyde
Le produit ne contient pas de composés d'ammonium quaternaires non biodégradables
Le produit ne contient pas du tout d'acide éthylènediaminetétra-acétique (EDTA), d'acide propylènediaminetétra-acétique (PDTA) ou leurs sels
Le produit ne contient pas de NTA (acide nitrilotriacétique)
Le produit ne contient ni phosphonate, ni phosphate
Le produit ne contient pas de solvants organiques avec une ou plusieurs des phrases de risques suivantes: H302/R20, H312/R21, H332/R22 (nocif par inhalation – nocif par contact avec la peau – nocif en cas d'ingestion)
Les agents tensio-actifs contenus dans le produit sont facilement dégradables

[www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)

[www.woeb.swiss](http://www.woeb.swiss)

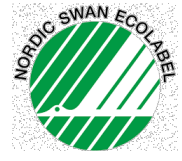
## Label Nordic Swan Ecolabel

Le Label Nordic Swan Ecolabel est le label officiel des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède) pour des produits et services respectueux de l'environnement.

Il contient 60 catégories de produit.

Pour cette analyse, les deux versions de « Cleaning products » ont été agrégées.

- Cleaning products V. 5.7 - 13.03.2013 - 28.02.2021
- Cleaning products V 6.3 - 07.11.2018 - 31.10.2022



Le contrôle et certification est mené par des organismes indépendants des pays concernés. La durée d'utilisation du label est généralement de trois à quatre ans.

En résumé, les exigences que couvrent le Label Nordic Ecolabel sont <sup>2</sup>:

- Les produits ne doivent pas contenir de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.
- Les produits ne doivent pas contenir de substances allergènes.
- Les substances nocives pour l'environnement telles que les composés chlorés et les chlorures de benzalkonium sont interdits, de même que certains acides acétiques.
- Les aérosols ne doivent pas contenir d'enzymes. Les enzymes contenus dans les produits liquides doivent être dilués ou sous forme de granulats.
- Les produits ne doivent pas contenir de conservateurs ou de colorants bioaccumulables.
- Les substances odorantes doivent être conformes aux directives de l'IFRA (International Fragrance Association).
- Les substances non dégradables en milieu aérobie ne doivent pas dépasser les valeurs limites fixées.
- Les emballages doivent être écologiques.

<http://www.nordic-ecolabel.org>

## Label Der Blaue Engel

Le label Ange Bleu est le label officiel allemand. Réputé pour être exigeant, il couvre 105 catégories de produits.

Pour cette analyse les critères des catégories suivantes ont été agrégés :

- Laundry Detergents (UZ 202)
- Hand Dishwashing Detergents and Cleaners (UZ 194)
- Dishwasher Detergents (UZ 201)



Les contrôles puis la certification sont effectués par l'organisme indépendant RAL Deutsches Institut für Gütesicherung und Kennzeichnung e.V gGmbH.

En 2013, une convention de collaboration a été signée entre l'Ange Bleu et le label officiel autrichien Österreichisches Umweltzeichen. Cette convention vise principalement à renforcer la collaboration lors de la définition des critères d'attribution et à mettre en place un système réciproque de contrôle et de certification des demandes d'utilisation du label. .

L'Ange bleu est un label qui répond à des critères relevant de la protection de l'environnement et des consommateurs. Il est attribué aux produits et services qui, dans leur ensemble, sont particulièrement écologiques et remplissent des exigences élevées dans les domaines de la santé et de la protection des travailleurs ainsi qu'en matière de fonctionnalité. Il tient compte de toute la

---

<sup>2</sup> [www.infolabel.ch](http://www.infolabel.ch)

durée de vie d'un produit - fabrication, utilisation, élimination - ainsi que de son impact dans les différents domaines environnementaux<sup>2</sup>.

<https://www.blauer-engel.de>

## Label écologique de l'Union européenne (UE)

Ecolabel est le label officiel de l'Union européenne pour des produits et services respectueux de l'environnement.  
Il présente 25 catégories de produit.



Pour cette analyse les critères de la catégorie « nettoyage et hygiène » des catégories suivantes ont été agrégés :

- Produits de nettoyage pour surfaces dures (Eco 20 - 2017/1217)
- Produit de services de nettoyage intérieur (Eco 052 – 2018/680)
- Détergents pour lave-vaisselle industriels ou destinés aux collectivités (Eco 038 – 217/1215)

Les contrôles puis la certification se font par un organisme de contrôle et de certification indépendant. La durée d'utilisation du label écologique de l'UE correspond à la durée de deux à cinq ans.

Dans toute l'Europe, le label écologique est attribué aux produits dont l'impact environnemental est moindre en comparaison avec des produits de la même catégorie. Tous les produits labellisés répondent aux critères généraux suivants:<sup>2</sup>

- Faible pollution du sol, de l'eau et de l'air.
- Peu de déchets.
- Utilisation économe de l'énergie et des ressources, tout au long de la chaîne de production et d'élimination.
- Fonctionnalité et sécurité.
- Produits biodégradables dans une large mesure.
- Pollution de l'eau minimisée.
- Interdiction d'utiliser certaines substances dangereuses (agents tensio-actifs, p. ex.).
- Produits favorisant peu la croissance d'algues dans l'eau.
- Pas d'emballages inutiles.
- Conseils pour un lavage respectueux de l'environnement et économique inscrits sur l'emballage.
- Efficacité de lavage au moins équivalente à celle des produits traditionnels.

<https://www.ecolabel.be/fr>

## Label Das Österreichische Umweltzeichen.

Label officiel de la République d'Autriche pour des produits et services respectueux de l'environnement.



Le label autrichien contient 24 catégories majeures (67 sous catégories).

Le label autrichien collabore avec le label écologique de l'union européenne et avec le label Ange bleu afin d'harmoniser de plus en plus ses critères.

Pour cette analyse les critères (similaire aux critères du label écologique de l'union européenne) des catégories suivantes ont été agrégés :

- Produits de nettoyage pour surfaces dures (UZ 30 - Eco 20 - 2017/1217)
- Produit de services de nettoyage intérieur (Eco 052 – 2018/680)
- Détergents pour lave-vaisselle industriels ou destinés aux collectivités (UZ 67Eco 038 – 217/1215)

Le contrôle s'effectue tous les quatre ans par un organisme de contrôle indépendant.

Ce label écologique est attribué aux produits dont l'impact environnemental est moindre en comparaison avec des produits de la même catégorie. Les exigences portent sur le produit ou la prestation, la planification et l'organisation, la fabrication, l'emballage et l'élimination (en partie aussi sur la distribution et le transport) ainsi que sur d'autres critères tels que le service, le marquage, etc. Les critères écologiques concernent surtout:<sup>2</sup>

- la consommation de matières premières et d'énergie
- la toxicité des composants
- les gaz d'échappement, les eaux usées et le bruit
- les achats écologiques
- l'information aux consommateurs

Tous les produits labellisés répondent aux critères généraux suivants:<sup>2</sup>

- Les produits ne doivent pas contenir de substances dangereuses pour la santé ou corrosives.
- Toutes les substances doivent être biodégradables.
- Les composants et les colorants doivent répondre aux exigences de la législation européenne.
- Les substances odorantes doivent être conformes aux directives de l'IFRA (International Fragrance Association). Les nitromuscs et les muscs polycycliques sont interdits.
- Les biocides ne doivent pas dépasser certaines valeurs ni être bioaccumulables.
- Les emballages doivent être écologiques.

<https://www.umweltzeichen.at>

## Conclusion

Les principaux labels européens ont tendance à s'harmoniser entre eux et ne présente que peu de différence.

Les critères de la CIEM sont actuellement, les critères les moins exhaustifs ; se concentrant sur une liste fermée limitée et excluant totalement les aspects liés, par exemple à l'emballage, la communication ou le cycle de vie.

Il ne semble pas pertinent de créer une grille d'évaluation pour ces différentes certifications tant leur contenu et forme est similaire.

Cependant, si un « podium » devait être présenté :

### N°1 : **Le Nordic Swan et le Blau Engel.**

Ces deux certifications détaillent au mieux les enjeux liés à des catégories de produits très affinés. Ils intègrent également des aspects en lien avec les défis futurs.

### N°2 : **Ecolabel et Label Das Österreichische Umweltzeichen.**

Se basent sur des bases légales élargies et coordonnées entre les différents pays. Les deux prennent bien en considérations les problématiques liées aux enjeux environnementaux (pollutions) et à la santé et sécurité des utilisateurs.

### N°3 : **Critères de la CIEM**

Ces critères sont trop limités et ne couvrent qu'une partie des enjeux environnementaux.